



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°2022-21**

Séance du 05/10/2022

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absent(s) : 5

Pouvoirs : 3

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-deux, le cinq octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

**Etaient présents** : Rémi MALO, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Bérénice GAND, Didier SANSON, Véronique MOREL, Caroline TOUTAIN, Christophe RÉCHER, Fabien LEROY et Lucie GOULET formant la majorité des membres en exercice,

**Absents excusés** : Dominique CAPRON (pouvoir Jean-Pierre BANCTEL),  
Maryline MAUPAIX,  
Sophie COMONT (pouvoir Bérénice GAND)  
Cyrille GUILLEMARD (pouvoir Nadège FRANCOIS)  
Julien MERVILLE

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Lucie GOULET

### API : prestataire de services au restaurant scolaire Actualisation des prestations au 01/08/2022

Date de convocation  
26/09/2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'inflation des denrées alimentaires se chiffre de 3.5 % à 15 % suivant les produits.

La société API, prestataire de services pour le restaurant scolaire, a donc souhaité actualiser ces tarifs et augmente donc les prix des repas livrés en maternelle et en primaire de 5 %, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 :

- Repas livrés maternelle : 2.04 € x 5 % soit 2.14 €
- Repas livrés primaire : 2.21 € x 5 % soit 2.32 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,  
Rémi MALO

